

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (ET TAXES ASSIMILÉES)

RÉGIME DU RÉEL NORMAL - MINI RÉEL

PÉRIODE DE DÉCLARATION	01/02/2022	28/02/2022	Ne pas utiliser cette déclaration pour une autre période
-------------------------------	------------	------------	---

Jours et heures de réception

Adresse du service
où cette déclaration doit
être déposée
au plus tard le

23/03/2022

Identification du destinataire

Adresse de l'établissement
(quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)

FARAGO PROJECTS
52 rue Charlot
75003 PARIS

Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, rectifiez-les en rouge.

SIE	Numéro de dossier	Clé	Période	CDI	Code service	Régime
			10222			EM
2	6	8	7	7	5	5
8	9	4	0	0	0	2
0	0	0	2	0		
Numéro de TVA intracommunautaire (ne concerne pas les DOM)						
N° d'identification de l'établissement (SIRET)						

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

ATTENTION : Ce cadre est réservé aux entreprises relevant de la DGE qui ont opté pour le régime de consolidation du recouvrement de la TVA au niveau du groupe (art. 1693 ter du CGI), celles-ci doivent cocher impérativement la case ci-contre (y compris la société tête de groupe en tant que membre)

0005

Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case à droite

0010

MODALITÉS DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT (voir notice 3310 NOT)

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE	RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION									
Date :	Signature :									
Téléphone :	case à cocher									
Paiement par virement bancaire : <input type="checkbox"/>										
Paiement par imputation * : <input type="checkbox"/>										
* (joindre l'imprimé n° 3516 disponible sur www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts).										
	Somme :	Date :								
		N° PEC								
		N° d'opération ..								
	<ul style="list-style-type: none"> Si vous payez par chèque : utilisez un chèque barré ; l'établir impérativement à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC. Si vous payez par virement(s), précisez-en le nombre → <input type="checkbox"/> 	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Pénalités</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taux 5 %</td> <td>9005</td> </tr> <tr> <td>Taux %</td> <td>9006</td> </tr> <tr> <td>Taux %</td> <td>9007</td> </tr> </tbody> </table>	Pénalités		Taux 5 %	9005	Taux %	9006	Taux %	9007
Pénalités										
Taux 5 %	9005									
Taux %	9006									
Taux %	9007									
		Date de réception								

CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE

Mention Expresse

Vous pouvez déclarer et payer votre TVA par transfert de fichier ou par internet, à l'exclusion des entreprises étrangères.
Des informations complémentaires sont disponibles sur le site www.impots.gouv.fr rubrique « professionnels ».

SIREN		ROF				Période	
877558940		TVA1		FARAGO PROJECTS		28/02/2022	
TVA DÉDUCTIBLE							
19	Biens constituant des immobilisations			0703			
20	Autres biens et services			0702		132 492	
21	Autre TVA à déduire (dont régularisation de.....)			0059			
	(TVA sur produits pétroliers :.....)						
	(TVA sur les produits importés hors produits pétroliers :.....)						
	(TVA collectée sur autres produits ou PS (cf notice) ou déductible :.....)						
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration			8001		6 862	
2C	Sommes à imputer, y compris acompte congés (exprimées en euro)			0603			
				23	Total TVA déductible (lignes 19 à 2C)		139 354
22A	Indiquer ici le coefficient de taxation unique applicable pour la période s'il est différent de 100		<input type="text" value=""/> %	24	Dont TVA déductible sur importations	0710	
				2E	Dont TVA déductible sur les produits pétroliers	0711	
CRÉDIT				TAXE À PAYER			
25	Crédit de TVA (ligne 23 - ligne 16)	0705	54 875	28	TVA nette due (ligne 16 - ligne 23)		
26	Remboursement de crédit demandé sur formulaire n°3519 joint	8002		29	Taxes assimilées calculées sur annexe n°3310 A	9979	
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310-CA3G	8005		AB	Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310-CA3G (lignes 28 + 29)	9991	
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26 - ligne AA)	8003	54 875	32	Total à payer (lignes 28 + 29 - AB)		
	(Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)				(N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)		
Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.							